

INSTRUCTION DE MONTAGE ET DE L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF D'ATTELAGE À BOULE :

Citroën C3 (05/2002-2009)

N° de cat. C-025

DESTINATION

Le dispositif d'attelage à boule **C-025** est destiné à tirer des remorques. Ce dispositif possède le Certificat d'Homologation actuel qui donne le droit à designer le produit avec la marque d'homologation **e20**.

CONDITIONS D'INSTALLATION

Le dispositif d'attelage à boule **C-025** peut être utilisé et exploité par une voiture qui a les éléments de carrosserie en état technique correct. L'attelage doit être monté et exploité dans une voiture en accord avec cette instruction. Toutes les vis et les écrous qui sont dans l'attelage à boule doivent être vissés avec les couples de serrage de valeurs donné dans la table ci-dessous (pour les vis de la classe 8.8):

M8 - 25 (Nm) M10 - 50 (Nm)	M12 - 85 (Nm) M16 - 200 (Nm)
---	---

CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le dispositif d'attelage à boule **C-025** a une plaque signalétique qui définit le chargement correct et sûr d'attelage c'est-à-dire :

Type: C-025 A50-X	Le dispositif d'attelage à boule La classe de dispositif d'attelage à boule. (l'appareil embrayé)
E20	N° de certificat d'homologation d'attelage à boule
0108-00	
D = 6,1 kN	La puissance théorique de référence qui agit sur le dispositif d'attelage à boule.
S = 50 kg	Pression Max autorisée sur la boule d'attelage.
R = 1100 kg	Le chargement Max acceptable de la remorque.

La formule pour calculer la puissance D

$$D = g \times \frac{T \times R}{T + R} \text{ kN}$$

T – la masse maximum techniquement admissible en tonnes d'un véhicule (aussi de remorqueur) qui tire ensemble, s'il y en a, le chargement vertical d'une remorque avec l'essieu central.

R – la masse maximum techniquement admissible, en tonnes, d'une remorque avec un timon mobile verticalement ou la semi-remorque.

g – l'accélération de la pesanteur (accepté comme 9,81 m/s²)

Pendant l'exploitation, chacun des éléments du dispositif d'attelage à boule devraient être pris isolément, maintenus dans l'état technique propre et protégés contre la corrosion. Pendant le remorquage, la remorque doit être jointe avec une jointure supplémentaire, élastique qui a l'endurance approprié (le câblé, la chaîne). En exploitant d'attelage à boule, il faut contrôler périodiquement les liaisons des vis, et en cas du desserrage des écrous il faut les visser.

MONTAGE

Le dispositif d'attelage à boule **C-025** consiste en éléments suivants :

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| 1. Poutre principale | - 1 pièce |
| 2. Boule d'attelage | - 1 pièce |
| 3. Support de prise d'électricité | - 1 pièce |
| 4. Rondelle spéciale 30/10,5x3 | - 4 pièces |
| 5. Vis M10x35 | - 4 pièces |
| 6. Vis M12x65 | - 2 pièces |
| 7. Rondelle élastique 10,2 | - 4 pièces |
| 8. Rondelle élastique 12,2 | - 2 pièces |
| 9. Rondelle 13,0 | - 2 pièces |
| 10. Écrou M12 | - 2 pièces |

Pour monter le dispositif d'attelage à boule **C-025**, il faut suivre la notice au-dessous :

1. Le montage du dispositif d'attelage à boule ne nécessite pas la coupure du pare-chocs arrière.
2. Démonter le pare-chocs arrière et les pare-boues.
3. Démonter le renforcement du pare-chocs (il ne sera pas réutilisé).
4. Trouver les points d'origine de côté des longerons, qui sont collés avec l'adhésif – il faut la détacher.
5. Mettre la poutre de l'attelage (1) aux longerons, ensuite les visser à l'aide des quatre vis M10x35(5) avec des rondelles élastiques 10,2(7) et des rondelles spéciales 30/10,5x3(4) aux vis soudées d'origine dans les longerons.
6. Monter le pare-chocs arrière et les pare-boues.

7. Visser la boule (2) à la poutre principale (1) avec des vis M12x65 (6) avec des rondelles Ø13,0 (9), des rondelles élastiques Ø12,2 (8) et des écrous M12 (10), en vissant simultanément le support de prise électrique (3).
8. Vérifier si toutes les vis sont correctement serrées.

Tous les dégâts mécaniques du dispositif d'attelage à boule **C-025** excluent son exploitation suivante. **Il ne faut pas** le réparer si le dispositif est avarié. Le producteur **ne prend pas la responsabilité** pour les dégâts qui ont été créés pendant l'utilisation impropre de la notice de montage donnée ou si la notice n'était pas respectée

SCHÉMA DU MONTAGE :

